

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 17
Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 2 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2019
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DUGUET Nicole, Mme GOUMILLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme DUGUET Nicole), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme LALEU Marie-Laure), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : Mme DUGUET Nicole

Affiché le : 05/12/2019

4. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt d'une « demande préalable aux fins d'indemnisation » par l'entreprise Flacassier auprès de la mairie. Il s'agit d'une procédure de recours préalable à un recours devant le tribunal administratif. L'entreprise considère que son offre aurait dû être retenue pour le lot n°3 « gros œuvre » du marché public de travaux concernant la rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie.

Cette procédure indemnitaire consiste à demander le paiement d'une somme au titre du préjudice subi du fait de l'éviction irrégulière de la procédure d'attribution du marché public.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de défendre les intérêts de la commune dans ce dossier « Flacassier/Commune de Boisseuil ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de Limoges ;
- de confier la défense des intérêts de la commune à Maître Anne MONPION, avocate au barreau de Limoges ;
- d'autoriser le Maire à régler l'ensemble des frais afférents à cette affaire ;
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD

